



Syndicat mixte pour la Gestion et l'Incinération
des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles

**BUREAU SYNDICAL
LUNDI 13 DECEMBRE 2021**

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Le 13 décembre 2021 à 17 heures 30, le Bureau syndical, légalement convoqué le 07 décembre, s'est assemblé au siège du Sigidurs, 1 rue des Tissonvilliers à Sarcelles, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GENIÈS, Président.

↳ Etaient présents : (11)

MMES Martine BIDEL, Malika CAUMONT, Michelle HINGANT, Catherine DELPRAT,
MM. Guy DARAGON, Cyril DIARRA, Jean-Claude GENIÈS, Patrick HADDAD, Maurice MAQUIN, Yves MURRU, Roland PY.

↳ Etaient absents excusés : (1) :

M. Frédéric BOUCHE.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 17 h 30.

1 - Institutionnel : Désignation d'un secrétaire de séance

Délibération n°21-95

Le Bureau syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder à la désignation du secrétaire de séance par un vote à main levée.
- **DESIGNE** M. Guy DARAGON pour exercer cette fonction.

2 - Approbation du procès-verbal du Bureau syndical du 18 novembre 21

Le Bureau syndical, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du Bureau syndical du 18 novembre 21.

3 - Renouvellement du marché 17INF001 « Maintenance et développement d'un Progiciel de Gestion Intégrée déchets pour le SIGIDURS » (Marché KERLOG)

Délibération n°21-96

Le Bureau syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes du marché n°21INF001 « Mise en œuvre de la suite EcoRec », à conclure dans les conditions suivantes :

Titulaire : KERLOG
104 Avenue Albert
92500 RUEIL MALMAISON

Durée : Trois ans ferme, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Prix : Prix unitaire tel qu'indiqué à l'article 4.2 de l'acte d'engagement :

Maintenance :	Prix annuel : 17 000,00 € HT ; Prix sur 3 ans : 51 000,00 € HT.
Accompagnement :	Prix annuel : 1 600 € HT ; Prix sur 3 ans : 4 800,00 € HT.
Formation :	Prix annuel : 17 800 € HT ; Prix sur 3 ans : 53 400 € HT.
Développement spécifique :	Prix annuel : 6 320 € HT ; Prix sur 3 ans : 18 960 € HT.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché au nom et pour le compte du Sigidurs et à procéder à sa notification, ainsi que tous actes y afférent.

- **DIT** que les dépenses inhérentes à l'exécution du marché seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

4 - Autorisation du Président de signer le marché n° 21RH001 « Fourniture de titres restaurant pour les agents du Sigidurs »

Délibération n°21-97

Le Bureau syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de garder inchangée la valeur faciale des titres restaurant fixée à 8 euros et les conditions financières de prise en charge de la dépense correspondante par le Sigidurs, (soit un taux de participation employeur à la valeur faciale de chaque titre à 60 %).

- **APPROUVE** les termes du marché n°21RH001 « Fourniture de titres restaurant pour le personnel », à conclure dans les conditions suivantes :

Titulaire : Edenred France
166/180 boulevard Gabriel Péri
92240 MALAKOFF

Durée : Deux ans ferme, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023, reconductible de manière tacite deux fois un an.

Prix : Prix unitaire tel qu'indiqué à l'article 4.2 de l'acte d'engagement
Par titre restaurant : 8 € TTC
Par prestation supplémentaire
éventuelle non obligatoire : 10 € TTC
le minimum est fixé à 22 000 titres restaurant d'une valeur faciale de 8 €/ticket,
la valeur maximale du marché, sur l'intégralité de sa durée, est fixée à
700 000 € HT.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché au nom et pour le compte du Sigidurs et à procéder à sa notification, ainsi que tous actes y afférent.
- **DIT** que les dépenses inhérentes à l'exécution du marché seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

5 - Autorisation de signer les avenants au marché 17SVM001 « traitement des inertes »

Délibération n°21-98

Le Bureau syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°2 au marché n° 17SVM0001 «Valorisation et traitement des déchets inertes issus des déchèteries et des services techniques des collectivités adhérentes au Sigidurs», ayant pour objet la prolongation du marché en cours pour une durée de 6 mois, à savoir du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022, et pour un montant estimé de 65 000 € HT sur la période.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cet avenant au nom et pour le compte du Sigidurs et à procéder à sa notification, ainsi que tous actes y afférent.
- **DIT** que les dépenses inhérentes à l'exécution du marché seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

6 - Autorisation du Président de signer le marché n° 21COLSVM006 « Valorisation et traitement des DDS »

Délibération n°21-99

Le Bureau syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes du marché n°21COLSVM006 « Collecte et Traitement des Déchets Diffus Spécifiques sur les services techniques et les déchèteries », à conclure dans les conditions suivantes :

Titulaire : Paprec Group Recydis
10 rue de la Victoire
93155 LE BLANC MESNIL CEDEX

Durée : Trois ans ferme, à compter de la notification, reconductible de manière tacite une fois un an.

Prix : Tel qu'indiqué au bordereau des prix unitaires, annexe 1.1 de l'acte d'engagement

Soit un montant estimé sur la totalité du marché : 452 130, 00 € HT.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché au nom et pour le compte du Sigidurs et à procéder à sa notification, ainsi que tous actes y afférent.
- **DIT** que les dépenses inhérentes à l'exécution du marché seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

7 - Questions diverses

Aucune question diverse

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 30.

Le Président,



Jean-Claude GENIÈS